



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 75 – Mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site internet : <https://equipementcgt.fr>

Paris, le 20 juin 2025

## **Compte-rendu CGT de l'audience du 10 juin 2025 avec le ministre délégué aux Transports**

### **Présents :**

**Ministre délégué aux Transports :** Philippe TABAROT

**Directrice de Cabinet :** Katayoune PANAHI

**DGTM :** Rodolphe GINTZ

**DMR :** Sandrine CHINZI, Stanislas DE ROMEMONT

**SG :** Guillaume LEFORESTIER

**DRH :** Anne DEBAR, Véronique TEBOUL,

**Délégation CGT :** Isabelle LEPLA, Michael ROUX et Gaëtan SILENE

**Autres organisations syndicales :** FO, CFDT, SNCTA, FSU

Il aura fallu attendre le mardi 10 juin, soit quatre semaines, pour que le ministre réponde à la demande des organisations représentatives à la formation spécialisée ministérielle, d'être réunies à la suite de l'accident du 14 mai où notre collègue a été tué et un autre agent blessé gravement à la DIRIF.

Pour rappel, les militants CGT à la formation spécialisée avait formulé un droit d'alerte le 15 mai pour interpeller le président (le ministre) de la formation spécialisée à la suite de cet accident qui a tué notre collègue et blessé un autre agent à la DIRIF. L'ensemble des organisations syndicales (OS) siégeant à la formation spécialisée avaient dans un même temps demandé la tenue d'une formation spécialisée ministérielle exceptionnelle. En parallèle, 560 droits de retraits avaient été déposés par les agents des DIR et plusieurs droits d'alerte avaient été formulés dans plusieurs DIR.

Le ministre n'a pas répondu à la demande des organisations syndicales et a préféré les réunir dans le cadre d'une audience. Pour le dire autrement, dans le cadre d'une réunion informelle, sans prérogatives et qui n'oblige en rien l'employeur au contraire de la formation spécialisée ministérielle.

La CGT, FO, CFDT, FSU et SNCTA étaient présents. L'administration du ministère été représentée par le directeur général des infrastructures de transports et des mobilités (DGITM), la directrice des mobilités (DMR), le secrétaire général et la directrice des ressources humaines (DRH).

Le ministre a pris longuement la parole à l'ouverture de l'audience pour assurer aux OS qu'il était très impliqué sur le sujet de la sécurité des agents. Il a expliqué s'être rendu sur le lieu de l'accident mortel, s'être rendu à l'hôpital au chevet de notre deuxième collègue gravement blessé. Il a expliqué avoir personnellement informé la veuve du drame qui venait de se produire. Bref qu'il était très impliqué émotionnellement et qu'il comprenait et partageait la douleur et la colère de nous tous. Il a ensuite ouvert le volet préventif (sa vision de la chose) et remis

en avant le projet de loi sur la mise en place des caméras embarquées dans les véhicules et les caméras sur les agents et a dit qu'il pensait que ce dossier pouvait aboutir. Il a annoncé que prochainement les agents des DIR pourront signaler leur présence sur l'application WAZE. Il dit travailler sur un arrêté qui va permettre de renforcer la sécurité sur les chantiers, notamment avec la mise en place de radars de chantier. Il a expliqué qu'il approuve et soutient le projet de loi concernant le dépôt de plainte de la part des services de l'Etat en cas d'agression ou d'accident d'un agent et espère que cette possibilité sera bientôt mise en œuvre. Pour terminer, il a annoncé une nouvelle campagne de communication pour sensibiliser les usagers.

Après cette longue prise de parole, les OS ont lu leur déclaration liminaire ([déclaration CGT](#) en pièce jointe).

.....

Nous avons critiqué le ministre sur la forme de réunion qu'il a choisi, c'est-à-dire une réunion informelle. Nous avons critiqué le temps de réaction (4 semaines) et d'inactions pour stopper la mise en danger des agents isolés en Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU).

Nous avons réaffirmé que nous considérons que le plan ministériel de prévention renforcé ne servait et ne servirait à rien. D'abord à cause de sa méthode d'élaboration qui s'est appuyée sur deux rapports (hors-sol) alors que les enquêtes des ex CHSCT et des formations spécialisées concernant les accidents doivent servir de base de réflexions. C'est de cette façon que cela a été fait pour l'instruction du 11 octobre 2013 « sécurité des agents vis-à-vis des risques liés à la circulation routière lors de leurs interventions ». Le résultat de la méthode retenue par le ministère a fait que le plan ministériel est axé sur « la sécurité routière » (mission portée par le ministère de l'intérieur) et pas du tout sur « sécurité au travail » (responsabilité de l'employeur). Nous avons demandé l'annulation de ce plan et demandé que l'instruction de 2013 qui est pertinente car elle permettrait l'amélioration de la situation en étant pleinement appliquée dans tous les services concernés. Nous avons questionné le ministre sur l'utilisation des 40 millions d'€ qui accompagnaient le plan ministériel de prévention renforcé.

Nous avons rappelé les chiffres pour les DIR, 120 accidents par an en moyenne depuis 2014. 7 agents d'exploitation ont été tués dans l'exercice de leurs missions ces 5 dernières années. Pour l'année 2023, le Rapport Social Unique (RSU) du ministère recense 726 accidents de service dont 458 concernent les personnels d'exploitation dans les DIR. La tranche d'âge la plus touchée est celle des 50-59 ans.

Nous avons demandé au ministre délégué aux Transports de nous donner les chiffres concernant le financement de la bonification du service actif des personnels d'exploitation car le ministre de la Transformation de la fonction publique, questionné sur ce sujet quelques jours auparavant, a expliqué que cette mesure n'était pas envisageable et a opposé un argument financier (budgétaire).

Nous avons réaffirmé que le manque de personnels, le manque de moyens matériels ou de matériels inadaptés, les réorganisations et la baisse de qualité des formations sont en partie responsables de la recrudescence de l'accidentalité et que ce sont sur ces sujets que le ministre doit agir car il est responsable de la sécurité des agents du ministère.

Pour terminer nous avons redonné nos principales revendications, notamment le recrutement de fonctionnaires pour compenser la perte de 15 % des effectifs depuis 2007. L'achat de matériels de qualité et adaptés à nos missions. La remise en place d'une formation de qualité. La création d'un CSA de réseau pour les DIR. L'attribution du service actif de l'agent d'exploitation au technicien supérieur en chef avec une bonification de 25 % des années.

Le ministre a repris la parole et a demandé la plus grande transparence à ses services concernant la thématique de la sécurité et notamment sur les démarches entreprises lors d'accidents puisqu'il considère que la direction de la DIRIF a agi à la suite de l'accident mortel en diligentant une enquête de la formation spécialisée.

*C'est une obligation employeur; donc c'est le minimum que devait faire la direction de la DIRIF. Aucune mesure immédiate n'a été mise en place pour éviter la présence d'agents isolés dans un VL en BAU.*

Le ministre a dit ne pas être à l'origine du plan ministériel de prévention renforcé mais il le considère comme innovant et pense qu'il permettra d'améliorer la sécurité des agents en agissant sur le comportement des usagers

d'ici quelque temps. Il a dit regretter l'idée que s'en font les OS (globalement inefficace) et a proposé de rouvrir d'ici la coupure estivale les discussions à ce sujet et attend de la part des OS des propositions. Il a affirmé que le ministère assume ses responsabilités en tant qu'employeur en étant attentif aux possibilités d'amélioration de la sécurité des agents pour les appliquer dans les services et réfute notre affirmation concernant le fait que ce plan traite principalement de sécurité routière. Il a dit trouver valorisant pour une famille de voir son défunt être reconnu par la nation à titre posthume et important pour les enfants d'être reconnus comme pupilles de la république. Il a expliqué que ce plan est complémentaire à l'instruction de 2013. Le ministre annonce plus de 10 millions d'€ engagés en accompagnement du déploiement du plan ministériel sans plus de précision.

*Le ministre reste sur la même ligne que ses prédécesseurs. Pour lui la principale cause de la recrudescence des accidents est liée au comportement des usagers. Il a évoqué, l'utilisation du téléphone, la consommation de drogue et d'alcool. Aucune remise en cause de la méthode d'élaboration du plan ministériel. Nous considérons que la reconnaissance à titre posthume du défunt et le pseudo statut donné aux enfants est à la limite du mépris. Nous demandons au ministre de mettre en place des solutions qui nous préservent de l'accident mortel. Les médailles en chocolat et les titres honorifiques ne nous intéressent pas ! Concernant les 40 millions d'€ accompagnant le plan, la réponse du ministre n'est pas suffisante. Ni la DGITM, ni la DMR n'ont complété la réponse du ministre. Nous devons interroger nos directions respectives sur la concrétisation de ces 10 millions dans nos services.*

*Sur les chiffres de l'accidentalité, pas d'expression du ministre. Ce qui est normal car ce sont les chiffres du ministère. Impossible pour lui de les contester. 63 % des accidents de service concernent les agents des DIR et ce sont les agents les plus âgés qui sont le plus concernés. Le départ anticipé à la retraite grâce à la bonification du service actif est la solution pour améliorer la situation.*

Le ministre a expliqué ne pas vouloir porter nos revendications concernant les mesures catégorielles et statutaires, notamment la bonification du service actif. Il prend comme argument l'échec de la demande faite par le ministre d'État Jean-Louis Borloo il y a quelques années. Ce considérant comme un « petit ministre » il estime ne pas avoir l'envergure pour convaincre dans un contexte de budget contraint. Malgré cela il a demandé à ses services de travailler sur le coup de notre revendication concernant la bonification de 25 % du service actif.

*On peut considérer qu'il y a un recul sur ce dossier; nos deux derniers ministres de tutelle avaient porté cette revendication. Alors que le Comité d'Orientation des Retraites (COR) propose de repousser l'âge légal de départ à la retraite et que le « conclave » s'éternise, ce ministre estime que cela ne poserait pas de problème pour nos catégories.*

Sur le manque de moyens en personnels et en matériels, le ministre a dit être tributaire de son ministère de tutelle « aménagement du territoire et de la décentralisation » et du ministère du « budget ». Il dit ne pas être satisfait des arbitrages et qu'il œuvre pour minimiser les pertes.

*Effectivement, lors du comité social d'administration ministériel budgétaire qui s'est tenu le 4 juin, le ministre François Rebsamen a annoncé des coupes budgétaires pour 2025. Elles ne seront certainement pas compensées en 2026. Nous savons d'ores et déjà que l'année prochaine le ministère devra rendre 322 équivalents temps plein (ETP)*

Autres réponses de l'administration :

Le secrétaire général a dit avoir bien pris en compte la demande de FSM exceptionnelle mais que le ministère a préféré la formule « audience » car elle est plus facile à mettre en œuvre et pourra plus facilement être réutilisée. Concernant la création d'un CSA de réseau, il a redit que le sujet n'est pas à l'ordre du jour puisque la DGITM n'y est pas favorable et que pour le moment cette demande ne fait pas consensus de la part des OS. Il rajoute que ce niveau supplémentaire occasionnera de la perte en ligne ce qui nuira au « dialogue social ».

*Les représentants du personnel siégeant à la formation spécialisée ministérielle n'ont pas les mêmes prérogatives que ceux qui siègent dans les formations locales, notamment en ce qui concerne le droit d'alerte. Le droit d'alerte oblige le président à réunir la formation. Les prérogatives sont moindres pour la formation ministérielle mais rien n'empêchait le président de réunir la formation dans des circonstances aussi dramatiques que celle du décès d'un collègue. C'est son choix, nous le critiquons. Concernant le CSA de réseau, le consensus n'est pas toujours un préalable exigé par l'administration pour mettre en place ou non beaucoup d'autres sujets ! L'argument avancé par la DGITM concernant la dégradation du « dialogue social » si un CSA de réseau été créé n'est pas recevable. Nous pensons tout le contraire, le travail d'un CSA de réseau permettrait d'approfondir les sujets et rien n'empêchera de faire connaître les conclusions et les recommandations au niveau du CSA ministériel.*

Le directeur général des infrastructures de transports et des mobilités a dit être en relation permanente avec les autres acteurs du secteur pour faire émerger des solutions, il a rajouté être en relation permanente avec les directions des DIR pour trouver des solutions à l'amélioration de la sécurité des agents. Il a conclu en affirmant que la porte de son bureau été ouverte en permanence à qui le souhaite.

*Nous lui avons fait remarquer qu'il a oublié une grande partie de ses interlocuteurs que sont les représentants du personnel puisque depuis son arrivée il ne s'est pas présenté aux OS et n'a participé à aucune instance. La porte du bureau ouverte à tous c'est bien mais c'est à lui de faire la démarche. Tous ses prédécesseurs venaient régulièrement à notre contact.*

.....

Nous considérons que cette audience été le minimum du minimum que pouvait faire le ministre. Il s'est présenté comme très sensible à la problématique de la sécurité des agents mais au fur et à mesure des échanges et des critiques faites par les OS, il a fini par reprendre le discours habituel. Celui qui consiste à dire que le ministère fait ce qu'il faut mais les usagers étant de plus en plus irresponsables et irrespectueux mettent l'agent de plus en plus en danger.

**Rien de neuf, nous devons profiter de la réouverture des discussions concernant le plan ministériel pour tenter à nouveau d'imposer nos revendications. Pour cela, il faut que nous soyons en position de le faire. C'est-à-dire avec un soutien massif des agents, le temps pour mobiliser est court puisque la première réunion devrait se tenir avant la coupure estivale**